

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BONAVENTURE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MRC DE BONAVENTURE TENUE LE 15 MARS  
2023, À 19 h AU CENTRE BONAVENTURE, SOUS LA  
PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC DUBÉ, PRÉFET, ET À  
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

|                    |            |                     |
|--------------------|------------|---------------------|
| Rolande Beebe      | Mairesse   | Shigawake           |
| Gérard Litalien    | Maire      | Saint-Godefroi      |
| Linda MacWhirter   | Mairesse   | Hopetown            |
| Marc Loisel        | Maire      | Paspébiac           |
| Brent Hocquard     | Maire sup. | New Carlisle        |
| Paquerette Poirier | Mairesse   | Saint-Elzéar        |
| Roch Audet         | Maire      | Bonaventure         |
| Denis Gauthier     | Maire      | Saint-Siméon        |
| Josiane Appleby    | Mairesse   | Saint-Alphonse      |
| Jean-Marc Moses    | Maire sup. | Caplan              |
| Ashley Milligan    | Mairesse   | Cascapédia-St-Jules |

Ainsi que monsieur François Bujold, directeur général, greffier-trésorier et Mélissa Bélanger, responsable du développement rural et social.

Absences : Hazen Whittom, maire de Hope.

— OUVERTURE DE LA SÉANCE —

Les membres présents forment quorum. Monsieur Éric Dubé, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

**RÉSOLUTION 2023-03-49**

**Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par Gérard Litalien et résolu à l'unanimité des maires présents que l'ordre du jour tel que modifié soit adopté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Planification stratégique — octroi du contrat;
4. Demande de soutien financier au Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence (PADS);
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée..

**RÉSOLUTION 2023-03-50**

**Planification stratégique —  
Octroi de contrat**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Bonaventure entame cette année une réflexion de planification stratégique;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Bonaventure a reçu deux offres de services pour la réalisation de ce mandat des firmes SMI Performance et Niska;

**CONSIDÉRANT** que la direction de la MRC a présenté les deux offres au comité administratif et que celui-ci recommande l'octroi de contrat à la firme Niska;

**CONSIDÉRANT** qu'un document comparatif concernant les deux soumissionnaires est présenté à l'ensemble des élus pour discussion;

**IL EST PROPOSÉ** par Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure sélectionne la firme Niska pour réaliser le mandat d'accompagnement pour la planification stratégique au montant de 28 840 \$.

**RÉSOLUTION 2023-02-51**

**Sélection de la firme pour la réalisation de la planification stratégique - Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence (PADS) — Volet 2 du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec**

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Économie et de l'Innovation, via le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, soutient les organismes qui souhaitent réaliser un projet ou une activité structurante;

**ATTENDU QUE** la MRC de Bonaventure souhaite, par la réalisation d'une démarche de planification stratégique, mobiliser et concerter l'action des entreprises et des partenaires économiques autour d'objectifs et de modes d'intervention communs afin de favoriser le développement des secteurs stratégiques;

**ATTENDU QUE** la MRC de Bonaventure souhaite, pour l'accompagner dans sa démarche, octroyer un mandat à une firme externe pour planifier et réaliser les différentes étapes liées à une planification stratégique;

**ATTENDU QUE** la MRC de Bonaventure a reçu deux offres de services (NISKA et SMI Performance);

**POUR CES MOTIFS** : IL EST PROPOSÉ par Linda MacWhirther mairesse de Hopetown et résolue à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure :

1. Sélectionne la firme Niska pour réaliser le mandat d'accompagnement pour la planification stratégique au montant de 28 840 \$.

**RÉSOLUTION 2022-03-52      Levée de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ** par Paquerette et il est résolu à l'unanimité des maires présents que l'assemblée soit levée.

Note : En signant le procès-verbal, le préfet reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

.....  
Éric Dubé, préfet

.....  
François Bujold, directeur général, greffier-trésorier